MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 102 (2002), p. 389-404

Christophe Thiers

Deux statues des dieux Philométors à Karnak (Karnak Caracol R177 + Cheikh Labib 94CL1421 et Caire JE 41218).

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

Deux statues des dieux Philométors à Karnak

(Karnak Caracol R177 + Cheikh Labib 94CL1421 et Caire JE 41218)

Christophe THIERS

1. La statue de Cléopâtre II

1.1. Le fragment Karnak, Caracol R177 [fig. 1 inf.]

En 1969, les fouilles menées par le Centre franco-égyptien d'étude des temples de Karnak aux abords du môle sud du premier pylône du temple d'Amon mettaient au jour, à proximité de la chapelle romaine, la partie inférieure d'une statue de reine ptolémaïque [1].

Elle se présente dans l'attitude de la marche, jambe gauche en avant, le bras droit plaqué le long du corps. Le plissé de la robe est des plus soignés. Deux rubans (dont l'un porte une frange) noués à la taille tombent sur les jambes et un autre ruban glisse vers l'arrière, du côté gauche. L'élégance du style a contribué à considérer que l'on avait affaire à une réalisation de la XVIII[e] dynastie, usurpée à l'époque ptolémaïque [2]. Toutefois, de sérieux doutes ont été émis sur cette éventualité [3]. Malgré une influence indéniable des œuvres du Nouvel Empire, des apports nouveaux trahissent une réalisation tardive, en particulier dans le costume constitué de la robe et du châle à frange. L'étude récente de G. Capriotti Vittozzi a mis en évidence la

Qu'il me soit permis de remercier le D[r] Mamdouh El-Damaty, directeur du musée du Caire, qui m'a autorisé à publier la statue JE 41218 de Ptolémée Philométor. Mes remerciements s'adressent également au D[r] Mohammed el-Saghir qui m'a libéralement accordé l'accès aux magasins de Karnak, à MM. Fr. Larché, directeur du Cfeetk, et N. Grimal, directeur scientifique, pour l'autorisation de publication et les facilités accordées lors de l'examen de la statue de Cléopâtre II.

1 Calcaire ; 99 x 54 x 36 cm ; J. LAUFFRAY *et al.*, « Rapport sur les travaux de Karnak 1968-1969 », *Kêmi* 20, 1970, pl. XV et p. 71 et fig. 13 ; J. LAUFFRAY, « Les activités du Centre franco-égyptien des temples de Karnak en 1969 », *CRAIBL* 1970, p. 142 et 144, fig. 1 ; *id.*, « Abords occidentaux du premier pylône de Karnak. Le dromos, la tribune et les aménagements portuaires », *Kêmi* 21, 1971, p. 118-120 ; *id.*, *Karnak d'Égypte. Domaine du divin*, Paris, 1988, p. 88-89 ; R.S. BIANCHI, « The Striding Draped Male Figure of Ptolemaic Egypt », dans H. MAEHLER, M. STOCKA (éd.), *Das ptolemäische Ägypten. Akten des internationalen Symposions 27.-29. September 1976 in Berlin*, Mayence, 1978, p. 98-99 et fig. 65-66 ; G. CAPRIOTTI VITTOZZI, « Una statua di sovrana al Museo di Torino : la tradizione del Nuovo Regno nell'iconografia delle regine tolemaiche », *VicOr* 11, 1998, p. 60-61 ; en dernier lieu, P.E. STANWICK, *Egyptian Royal Sculptures of the Ptolemaic Period*, Ann Arbor, 1999, p. 62, 74 et 447-448 (C26).

2 R.S. BIANCHI, « Not the Isis Knot », *BES* 2, 1980, p. 11 ; dans une étude antérieure (*Das ptolemäische Ägypten*, p. 99), le même auteur attribuait cette statue au règne d'Horemheb.

3 J. QUAEGEBEUR, « Trois statues de femme d'époque ptolémaïque », dans H. DE MEULENAERE, L. LIMME (éd.), *Artibus Aegypti. Studia B.V. Bothmer*, Bruxelles, 1983, p. 113-114 ; *id.*, « Egyptian Clergy and the Ptolemaic Cult », *AncSoc* 20, 1989, p. 103. Dès 1996, W.R. JOHNSON, actuellement directeur de l'Epigraphic Survey de l'université de Chicago, m'a également fait part de ses doutes.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

réutilisation de caractéristiques iconographiques anciennes et les nouveautés (en particulier le châle) dans la statuaire des reines ptolémaïques, le fragment de la statue de Karnak étant cité à l'appui de son analyse [4].

Le pilier dorsal conserve une colonne d'inscription (→) :



[...vivant [5] éternellement] aimé de Ptah), les deux dieux Philométors, [aimés] de Mout la grande, maîtresse d'Ishérou [...].

Cette épithète convient aux couples Ptolémée Philométor-Cléopâtre II et Ptolémée Sôter II-Cléopâtre III. Bien que le nom de Cléopâtre II ait été le plus souvent mis en avant, on ne peut, à l'aide de ce seul fragment, trancher définitivement quant à l'attribution à l'une ou l'autre des deux souveraines [6].

1.2. Le fragment Karnak, Cheikh Labib 94CL1421 [fig. 1 sup.]

Un autre fragment conservé dans le magasin du Cheikh Labib vient heureusement compléter la partie supérieure de cette statue [7]. Le visage, perdu, est encadré par une large perruque tripartite à nodules coniques [8] ceinte d'un bandeau ; les oreilles sont en partie conservées ; les bras manquent. Un large pectoral à sept rangs (perles rondes, godrons, lotus (?), triangles, rosettes, lotus et perles en forme de larmes) couvre la poitrine ; le traitement de ce collier exclut une réalisation du Nouvel Empire. La tige d'une fleur de lotus passe sur le pectoral et sous les deux retombées de la perruque ; la reine tenait ce sceptre floral de la main gauche, dans une attitude bien attestée [9]. Ce bloc est plus dégradé que celui du Caracol et le calcaire a subi quelques altérations, notamment dans la partie basse de l'appui dorsal.

Cet appui présente une colonne de texte (→) mentionnant  « [...] la sœur [et épouse] du Fils de Rê, (Ptolémée [vivant à jamais...] » qui atteste que l'on a affaire à Cléopâtre II. En effet, Cléopâtre III n'est jamais désignée comme « sœur du roi » dans sa titulature ; elle est « épouse du roi » (Évergète II). L'épigraphie des deux fragments est identique, l'orientation et la largeur de la colonne de texte également. La séquence complète

4 *VicOr* 11, 1998, p. 53-66.

5 La partie inférieure d'un signe-*ankh* est encore visible.

6 Pour les différentes attributions (Cléopâtre II et Cléopâtre III), voir J. QUAEGEBEUR, dans *Artibus Aegypti*, p. 113, n. 27 ; *id*, *AncSoc* 20, 1989, p. 103, n. 62.

7 Calcaire ; 88 x 43 x 44 cm (fiche établie par J. Revez le 28.05.1994) ; la provenance précise est inconnue.

8 Pour des exemples comparables, voir B. VON BOTHMER, *ESLP*, nº 105, pl. 98, fig. 261-262 (*MMAF* 38.10) ; E. SCAMUZZI, *L'Art égyptien au Musée de Turin*, Turin, 1966, pl. CX-CXI (Turin 1385).

9 Voir par ex. CGC 565, 654, 42050, 42100, 42154, 42205, 42200 et B. VON BOTHMER, *ESLP*, nº 1, pl. 1-2, fig. 1, 3-4 pour des réalisations antérieures à l'époque ptolémaïque ; sur la statue CGC 42100 la tige de lotus passe sous la partie tombante de la perruque tripartite. Pour des œuvres ptolémaïques, voir par ex. les statues Caire JE 38582 (*La gloire d'Alexandrie*, catalogue d'exposition, Paris, 1998, p. 42, nº 8 ; G. CAPRIOTTI VITTOZZI, *op. cit.*, pl. VIId) et CG 678 (*La gloire d'Alexandrie*, p. 171, nº 119). Sur ce sceptre floral réutilisé dans l'iconographie des reines ptolémaïques, voir G. CAPRIOTTI VITTOZZI, *op. cit.*, p. 53-66 (à propos de la statue Turin 1386).

Deux statues des dieux Philométors à Karnak (Karnak Caracol R177 + Cheikh Labib 94CL1421 et Caire JE 41218).
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

conservée est donc : « [...] la sœur [et épouse] du Fils de Rê, (Ptolémée [vivant à jamais], aimé de Ptah), les dieux Philométors, [aimés] de Mout la grande, maîtresse d'Ishérou [...]. »

Si l'on compare cette séquence avec les autres attestations de la titulature de la reine, une restitution du type *ḥqȝ.t nb(.t) Tȝ.wy Qljwȝpȝdrȝt* pourrait être envisagée avant la mention conservée sur le pilier dorsal [10]. Il faudrait alors considérer que ce pilier était plus important et qu'il s'élevait pour soutenir une couronne aujourd'hui disparue. Les reines lagides sont traditionnellement coiffées de la couronne d'Isis-Sothis supportée par un modius [11]. De telles couronnes peuvent être rapportées, selon un procédé de tenon et mortaise ; un fragment de couronne en calcaire cristallin provenant de Coptos et portant sur le pilier dorsal deux colonnes de texte (Arsinoé II / Cléopâtre VII ?) constitue un exemple intéressant [12]. En outre, J. Quaegebeur a montré qu'une couronne spécifique fut créée pour Arsinoé II, cette couronne étant par la suite portée occasionnellement par Cléopâtre II ou III et Cléopâtre VII [13]. À titre d'exemple, on verra la statue d'Arsinoé II du Vatican qui conserve, au sommet de la tête, le tenon qui servait à fixer une couronne rapportée [14]. Bien évidemment, ce type d'adjonction ne nécessite pas de pilier dorsal. Le sommet de la tête de la statue de Cléopâtre n'est pas suffisamment bien conservé pour assurer la présence ou l'absence d'un tenon de fixation ; on remarque toutefois que le pilier dorsal épouse en partie l'arrière et le sommet de la tête. S'il faut donc compléter le début de la titulature de la reine, la présence d'une couronne faisant partie intégrante de l'œuvre, soutenue par un pilier dorsal est nécessaire [15].

La position des bras, que l'on peut déduire des indices conservés, convient parfaitement aux deux fragments. On remarque également que la frange du côté gauche sur le fragment du Caracol se poursuit sur celui du Cheikh Labib ; cet indice indique que le châle passait sur

10 Voir G*LdR* IV, p. 304-305. Lorsqu'elle se présente après son époux, la reine est le plus souvent « sa sœur et épouse, la souveraine, maîtresse du Double-Pays, Cléopâtre ». L'originalité de la titulature de la reine (avec un génétif indirect) tient vraisemblablement à la nature du monument sur lequel elle est inscrite.

11 Sur ce type de couronne, voir en dernier lieu, J.-Cl. Grenier, « Cléopâtre Séléné, reine de Mauritanie. Souvenirs d'une princesse », dans Chr. Hamdoune (éd.), *Ubique amici. Mélanges J.-M. Lassère*, Montpellier, 2002, p. 107-108.

12 Londres, University College UC 14521 ; H.M. Stewart, *Egyptian Stelae, Reliefs and Paintings from the Petrie Collection* 3. *The Late Period*, Warminster, 1983, nº 146, p. 38 et pl. 28 ; J. Quaegebeur, « Documents égyptiens anciens et nouveaux relatifs à Arsinoé Philadelphe », dans H. Melaerts (éd.), *Le culte du souverain dans l'Égypte ptolémaïque au IIIe siècle avant notre ère, StudHell* 34, Louvain, 1998, p. 103-104 (79) ; M. Gabolde, dans *Coptos. L'Égypte antique aux portes du désert*, Lyon, 2000, p. 77 (41) ; P.E. Stanwick, *op. cit.*, p. 108-109 et 511-512 (F13) ; S.-A. Ashton, dans S. Walker, P. Higgs (éd.), *Cleopatra. Regina d'Egitto*, Milan, 2000 (= *Cleopatra of Egypt. From History to Myth*, Londres, 2001), p. 107-108 ; S.-A. Ashton, *Ptolemaic Royal Sculpture from Egypt. The Interaction Between Greek and Egyptian Traditions*, *BAR-IS* 923, Oxford, 2001, p. 67. Comparer également la statue Leyde Rijksmuseum van Oudheden F 1938/7.20 (bibliographie *infra*, n. 32).

13 J. Quaegebeur, dans *Das ptolemäische Ägypten*, p. 257-258 et dans *Artibus Aegypti*, p. 111-113 où l'on trouvera la bibliographie antérieure. Sur la signification de la couronne d'Arsinoé II, P. Dils, « La couronne d'Arsinoé II Philadelphe », dans W. Clarysse *et al.* (éd.), *Egyptian Religion. The Last Thousand Years. Studies J. Quaegebeur*, *OLA* 85, Louvain, 1998, p. 1309-1330. Le recours à l'étude de M. Minas (*OLP* 27, 1996, p. 63-69) identifiant, dans les scènes symétriques qui présentent les deux Cléopâtre accompagnant Évergète II, Cléopâtre II à gauche de l'axe et Cléopâtre III à droite reste vain. En effet, la porte d'accès du sanctuaire du temple de Khonsou présente respectivement, sur la scène du montant supérieur droit et à l'extrémité gauche du linteau, deux Cléopâtre coiffées de la couronne d'Arsinoé II ; pour les références, J. Quaegebeur, *op. cit.*, p. 112-113 et n. 20 et P. Dils, *op. cit.*, p. 1309 et n. 46 qui signale la scène du linteau.

14 Vatican 22682 ; J.-Cl. Grenier, « Notes isiaques I (1-6) », *Bollettino Monumenti Musei Gallerie Pontificie* 9/1, 1989, p. 21-33, fig. 10 ; P.E. Stanwick, *op. cit.*, p. 336-337 (A4) ; S.-A. Ashton, dans S. Walker, P. Higgs (éd.), *op. cit.*, p. 105, fig. 3 et p. 108, fig. 7 ; S.-A. Ashton, *op. cit.*, p. 100-101 (35). Une autre statue attribuée à cette reine se présente avec un tenon sur la tête ; New York, MMA 38.10 ; B. von Bothmer, *ESLP*, nº 98, pl. 82, fig. 244-246 ; P. Stanwick, *op. cit.*, p. 381-383 (A47) ; S.-A. Ashton, *op. cit.*, p. 100-101 (36) ; voir également CGC 565 et 42100. Le sommet de la tête de la statue peut également présenter une cavité (mortaise) pour recevoir le tenon de la couronne rapportée ; par ex. la statue d'Amédirdis CGC 565.

15 Voir par ex. la statue de Ankhnesneferibrê CGC 42205 ; également CGC 42200 ; et une statue de Ptah-Sokar-Osiris (ép. Amenhotep III) ; P. Lacovara, B. Teasly Trope, S.H. D'Auria (éd.), *The Collector's Eye. Masterpieces of Egyptian Art from The Thalassic Collection, Ltd.*, Atlanta, 2001, p. 20-22, nº 11.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

l'avant-bras gauche (dont il reste un léger relief) et disparaissait sous la retombée gauche de la perruque. Il ne fait donc aucun doute que ces deux éléments appartiennent à une statue ptolémaïque originale, que l'inscription du pilier dorsal date avec précision du règne de Ptolémée Philométor. La confrontation des deux fragments a confirmé l'analyse épigraphique [16]. La hauteur totale conservée avoisine les 1,90 m ; la hauteur originale peut ainsi être estimée entre 2,50 et 3 m, élément important pour la fonction de cette statue (voir *infra*). L'allure générale devait donc être proche de celle des statues Caire JE 38582 et Turin 1386 (position inversée) signalées plus haut [17] ; la taille, quant à elle, devait avoisiner celle de la statue d'Arsinoé II conservée au Vatican (2,70 m sans la couronne).

2. La statue de Ptolémée Philométor : Caire JE 41218 [fig. 2]

La statue de Cléopâtre II mérite d'être rapprochée du torse d'une statue de Ptolémée Philométor, resté inédit, également en calcaire et provenant de Karnak [18]. Je dois à la perspicacité de M^me^ May Trad la redécouverte de ce fragment qui est actuellement conservé dans les réserves du musée du Caire [19].

À la seule consultation du PM, précisant le lieu d'origine et la matière de la statue, il était séduisant d'envisager qu'elle accompagnait celle de sa sœur et épouse Cléopâtre II, constituant ainsi une dyade des dieux Philométors. L'examen de la statue du roi –en particulier de son pilier dorsal– n'est cependant pas à même d'apporter une confirmation péremptoire à cette hypothèse de départ. Philométor se présente debout, jambe gauche en avant, les bras (perdus) le long du corps ; il porte la *chendjyt* tenue à la taille par une large ceinture. Seule la partie supérieure des cuisses est conservée. Le modelé du ventre et des pectoraux est exécuté avec soin. Une large cassure a emporté la tête ainsi que l'épaule droite. L'arrachement de la barbe apparaît nettement ; un large collier couvrant constitue l'unique parure du souverain [20]. D'un style voisin mais légèrement différent de celui porté par la reine – il ne comporte que cinq rangs d'ornements –, il est constitué successivement d'un rang de perles rondes, de godrons, de rosettes, de fleurs de lotus et de perles en forme de larmes.

Sur le pilier dorsal, les deux cartouches royaux (→) désignent Ptolémée Philométor : . À partir des dimensions du fragment conservé, il est possible de restituer une hauteur totale, avoisinant celle de la statue de Philadelple Vatican 22681, haute de 2,66 m [21]. Le couple Philadelphe-Arsinoé II du Vatican constitue donc une base intéressante de comparaison.

16 Voir B. MATHIEU, *BIFAO* 100, 2000, p. 532. Le raccord est net au niveau de la partie arrière de la statue mais il n'a pas été possible d'effectuer un tel raccord d'après les photographies.

17 *Supra,* n. 9.

18 PM II², p. 283 ; P.E. STANWICK, *op. cit.*, p. 62-63 et 399-400 (B9).

19 Ex Reg.Temp. 16.5.28.1 ; 1,26 x 0,49 x 0,47 m.

20 Il est cependant probable que des bracelets ornaient les poignets et les biceps du roi ; voir par ex. la statue Caire CG 939.

21 La partie qui correspond approximativement au fragment du Caire peut être estimée à 1,28 m ; rappelons que le fragment de la statue du Caire mesure 1,26 m.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

On aura noté que l'orientation de la colonne royale est identique à celle de la statue de Cléopâtre II ; le jeu de symétrie auquel on pourrait légitimement s'attendre entre les deux statues n'est donc pas respecté. L'usage le plus fréquent dans les représentations de statues doubles veut que l'épouse / la reine se présente à la gauche de son époux / roi, ce que l'on pourrait supposer ici mais sans qu'il soit possible d'apporter d'éléments de réponses probants. À ce problème de l'orientation de la colonne de texte vient s'ajouter un autre écueil qui concerne la taille respective des piliers dorsaux des deux statues. Celui de Cléopâtre II est plus large que celui de Philométor, les hiéroglyphes sont de plus grande taille [22]. Il est donc plus prudent de considérer que l'on a affaire à deux statues distinctes plutôt qu'à une dyade du couple royal. Sauf à considérer la réalisation – peu probable – d'une statue de la reine seule, il faut alors supposer qu'une autre statue de Philométor a été réalisée pour former une dyade royale.

Ces deux documents viennent s'ajouter au nombre des statues égyptiennes attribuables au couple des dieux Philométors [23]. Une tête du Lagide coiffée d'une couronne et portant trois colonnes de texte sur le pilier dorsal est conservée au musée national d'Athènes [24] ; un fragment de statue colossale provient d'Alexandrie ou de son voisinage [25] ; une autre tête originaire de Canope est attribuée à Philométor sur critères stylistiques [26], de même qu'une tête conservée à l'Archäologisches Museum d'Erlangen [27] ; pareillement, une attribution au couple Philométor a été proposée pour la dyade de Hadra [28]. On verra également les deux bases de statues originaires de Philæ, l'une qui présentait Philométor seul [29], l'autre le couple royal accompagné du jeune Ptolémée Eupator [30]. Une statue attribuée sous réserve à Cléopâtre II est conservée à New York [31] ; le musée de Leyde possède une statue qui

22 Cf. les piliers des deux statues du couple des dieux Adelphes du Vatican ; G. Botti, P. Romanelli, *Le sculture del Museo Gregoriano Egizio*, *MVAA* 9, Cité du Vatican, 1951, pl. XXII (31-32) ; les textes des piliers dorsaux de ces deux statues présentent une orientation identique, ce qui vient atténuer l'objection formulée précédemment concernant les statues de Philométor et de Cléopâtre II.

23 Voir G.M.A. Richter, *The Portraits of the Greeks* 3, Londres, 1965, p. 266-267 ; H. Kyrielis, *Bildnisse der Ptolemäer*, *ArchForsch* 2, Berlin, 1975, p. 58-61 ; E. Brunelle, *Die Bildnisse der Ptolemäerinnen*, Francfort, 1976 (dissertation inédite), p. 75-85 ; J. Quaegebeur, dans *Artibus Aegypti*, p. 113-114 ; P.E. Stanwick, *op. cit.*, p. 201-204 et 395-403 ; en dernier lieu, S.-A. Ashton, *op. cit.*, p. 27-28 (pour Philométor).

24 Inv. 108 ; Z. Kiss, « Notes sur le portrait impérial romain en Égypte », *MDAIK* 31, 1975, p. 294 et n. 10 (bibliographie), et pl. 86 (c) ; H. Kyrielis, *op. cit.*, p. 174 (F1) et pl. 47 ; *The World of Egypt in the National Archeological Museum*, catalogue d'exposition, Athènes, 1995, p. 165 (108) ; G. Grimm, *Alexandria. Die erste Königsstadt der hellenistischen Welt*, Mayence, 1998, p. 116-117, fig. 113a-b ; P.E. Stanwick, *op. cit.*, p. 395-396 (B6) ; S.-A. Ashton, *op. cit.*, p. 90-91 (16).

25 Alexandrie inv. N.G. 378 ; A. Rowe, *New Light on Ægypto-Cyrenæn Relations. Two Ptolemaic Statues Found in Tolmeita*, *CASAE* 12, Le Caire, 1948, p. 43-44 ; *id.*, *BJRL* 39, 1956-1957, p. 506 ; P.E. Stanwick, *op. cit.*, p. 398-399 (B8). Ce fragment est conservé au musée de plein air de Kôm el-Choqafa.

26 Alexandrie inv. 3357 ; *La gloire d'Alexandrie*, p. 214, nº 160 ; Z. Kiss, *op. cit.*, p. 294 et n. 11, et pl. 86 (a-b) ; G. Grimm, *op. cit.*, p. 116-117, fig. 112 a-b ; P.E. Stanwick, *op. cit.*, p. 396-398 (B7) ; S. Walker, P. Higgs (éd.), *op. cit.*, p. 77 (I.68) ; S.-A. Ashton, *op. cit.*, p. 88-89 (15) ; *id.*, « The Ptolemaic Influence on Egyptian Royal Sculpture », dans A. McDonald et Chr. Riggs (éd.), *Current Research in Egyptology 2000*, *BAR-IS* 909, Oxford, 2000, p. 6, fig. 2.

27 S.-A. Ashton, *Ptolemaic Royal Sculpture*, p. 90-91 (17) ; K. Lembke, *Das Iseum Campense in Rom. Studie über den Isiskult unter Domitian*, Heidelberg, 1994, p. 242-243 (Domitien ?).

28 Tête du roi Alexandrie inv. 11275 et partie du buste de la reine (et deux mains) Mariemont B 505 ; PM IV, p. 3 ; Cl. Derriks, *Musée de Mariemont. Choix d'œuvres*, Mariemont, 1990, nº 40 (bibliographie) ; A. Abd el-Fattah, P. Gallo, « Aegyptiaca Alexandrina », *Alexandrina* 1, Le Caire, 1998, p. 12, n. 16 (Cléopâtre II ou III) ; P.E. Stanwick, *op. cit.*, p. 160-163, 468-469 (E1) et 470-471 (E2) (Ptolémée Aulète et Isis) ; S.-A. Ashton, *op. cit.*, p. 98-99 (34) (le roi ; « Mid-first century BC »). Pour une analyse stylistique d'un modèle de sculpteur (Varsovie inv. 149922 MN), voir K. Mysliwiec, « A Contribution to the Study of the Ptolemaic Royal Portrait », *ÉtudTrav* 7, 1973, p. 41-51.

29 Alexandrie inv. 2 ; PM VIII, p. 194-195 ; *OGIS* 122 = A. Bernand, *IG Philae,* p. 113-115 (10) ; P.E. Stanwick, *op. cit.*, p. 400-401 (B10).

30 PM VI, p. 256 ; *OGIS* 121 = A. Bernand, *op. cit.*, p. 121-126 (12) ; P.E. Stanwick, *op. cit.*, p. 402-403 (B11).

31 MMA 89.2.660 ; PM VIII, p. 1000 ; P.E. Stanwick, *op. cit.*, p. 73 et n. 187 et p. 497-498 (F2) ; le cartouche « Cléopâtre » sur l'épaule droite serait une addition moderne. Cette œuvre a été réattribuée à Cléopâtre VII, S. Walker, P. Higgs (éd.), *op. cit.*, p. 121 (II. 6) ; S.-A. Ashton, *op. cit.*, p. 116-117 (65).

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

représenterait Cléopâtre II ou III (?) [32] ; enfin, le nom de Cléopâtre II a été avancé concernant l'identité de la reine Turin 1386 [33], ainsi que celle d'une tête conservée à Alexandrie [34].

En résumé, aucune statue n'est rigoureusement attribuable à Cléopâtre II et les identifications fondées sur des critères stylistiques demeurent trop fluctuantes pour devoir être prises en compte. Si l'on se tourne vers la documentation hellénistique, le constat semble identique : aucun portrait de Cléopâtre II (et III) n'a été clairement identifié [35]. Pour l'heure, la statue de Karnak est donc la seule qui soit attribuable avec certitude à l'épouse de Philométor ; la perte du visage est d'autant plus regrettable qu'elle aurait sans doute permis d'effectuer des rapprochements stylistiques avec des statues anépigraphes, de confirmer ou d'écarter les attributions signalées précédemment. Un regret semblable doit être souligné concernant la perte de la tête de la statue de Philométor.

3. Nature et fonction des statues royales lagides

Pour mieux appréhender la nature et la fonction de ces statues, il faut tenter d'analyser d'une façon plus générale la présence des statues lagides dans les temples égyptiens [36]. Pour ce faire, le recours aux décrets trilingues s'avère indispensable. Le texte de la pierre de Rosette (*infra*) met clairement en évidence la nature même des statues en question, certaines monumentales devant être accessibles au peuple égyptien, d'autres plus modestes devant trouver place dans les chapelles et être portées en procession [37]. Récemment, dans son importante étude sur la statuaire lagide, P.E. Stanwick est revenu sur l'interprétation de ces décrets, considérant qu'ils font mention d'une part de reliefs gravés sur les parois des temples (hiéro. *ḫnty*, dém. *twtw*) et d'autre part de statues de culte (hiéro. *sḫm*) [38]. Il convient donc de reprendre en détail la documentation dont nous disposons.

L'instauration du culte des souverains lagides vivants a été inaugurée par Ptolémée Philadelphe [39] ; un prêtre des dieux Adelphes est attesté dès 272/271 [40]. L'association du roi au culte de sa défunte sœur ne fera que renforcer cette situation [41]. La stèle de Mendès (l. 13)

32 Rijksmuseum van Oudheden F 1938/7.20 ; PM VIII, p. 998 (Arsinoé II, Cléopâtre II, III ou VII) ; depuis l'étude de J. QUAEGEBEUR, dans H. DE MEULENAERE, L. LIMME (éd.), *Artibus Aegypti*, p. 109-127, l'attribution à Arsinoé II semble être acceptée ; P.E. STANWICK, *op. cit.*, p. 494-495 (E21) ; S.-A. ASHTON, *op. cit.*, p. 100-101 (37).

33 PM VIII, p. 1001 ; G. CAPRIOTTI VITTOZZI, *op. cit.*, p. 66 ; P.E. STANWICK, *op. cit.*, p. 387-388 (A51).

34 Alexandrie, inv. 21992 ; P.E. STANWICK, *op. cit.*, p. 435-436 (C16) ; S. WALKER, P. HIGGS (éd.), *op. cit.*, p. 76 (I.66) (Cléopâtre I ou II) ; S.-A. ASHTON, *op. cit.*, p. 104-105 (45).

35 M.-Fr. BOUSSAC, *BCH* 113, 1989, p. 330 et n. 28 (avec bibliographie) ; Fr. Queyrel, *RA* 1991/1, p. 150 (390) ; voir par ex. la tête Louvre MA 3546 attribuée, selon les auteurs, à Cléopâtre II ou III ; en dernier lieu, S.-A. ASHTON, *op. cit.*, p. 11 et n. 50.

36 En dernier lieu, S.-A. ASHTON, *op. cit.*, p. 16-19.

37 Fr. DAUMAS, *Les moyens d'expression du grec et de l'égyptien comparés dans les décrets de Canope et de Memphis*, *CASAE* 16, Le Caire, 1952, p. 175-176 ; J. QUAEGEBEUR, *AncSoc* 20, 1989, p. 102 ; E. LANCIERS, « Die ägyptischen Priester des ptolemäischen Königskultes », *RdE* 42, 1991, p. 135-137.

38 *Egyptian Royal Sculptures of the Ptolemaic Period*, p. 129-142 ; voir pourtant l'étude de M. ALLIOT, *Le culte d'Horus à Edfou au temps des Ptolémées*, *BdE* 20/1, Le Caire, 1949, p. 112-120.

39 Sur la question générale du culte des souverains lagides, voir J. QUAEGEBEUR, *op. cit.*, p. 93-116.

40 *P.Hibeh* II 199, col. II, l.12 et 16-17.

41 Voir Fl. DOYEN, R. PREYS, « La présence grecque en Égypte ptolémaïque : Les traces d'une rencontre », dans M. BROZE, Ph. TALON (éd.), *L'Atelier de l'orfèvre. Mélanges Ph. Derchain*, Louvain, 1992, p. 72-73 ; Fr. DUNAND, « La classe sacerdotale et sa fonction dans la société égyptienne à l'époque hellénistique », dans *Études d'histoires des religions, sanctuaires et clergé*, Paris, 1985, p. 56, n. 36 ; G. HÖLBL, *Geschichte des Ptolemäerreiches*, Darmstadt, 1994, p. 94-98. Sur la date de la mort d'Arsinoé II, voir H. CADELL, « À quelle date Arsinoé II Philadelphe est-elle décédée ? », dans *StudHell* 34, 1998, p. 1-3.

BIFAO 102 (2002), p. 389-404 Christophe Thiers
Deux statues des dieux Philométors à Karnak (Karnak Caracol R177 + Cheikh Labib 94CL1421 et Caire JE 41218).
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

précise « qu'on élève sa (= Arsinoé II) statue dans tous les temples [42] ». Ce culte s'établit progressivement, favorisant la présence de statues royales dans les domaines divins. Une stèle fragmentaire provenant de Saïs fait état à deux reprises de la statue d'Arsinoé II apparaissant en procession [43]. Le fragment de la statue de Sénouchéri (Caire CG 70031) précise :

« 1. (...) J'ai fait ce que désirait son (= Isis) cœur en tout travail excellent en pierre dure. J'ai érigé les statues du roi de Haute et Basse-Égypte, maître du Double-Pays, Puissant est le *ka* de Rê, aimé d'Amon, le Fils de Rê, maître des couronnes, Ptolémée, vivant à jamais, ainsi que les statues (*rp.wt*) de l'épouse royale (...) [44]. »

Il est séduisant de rapprocher ce texte de la statue de Philadelphe provenant de Coptos [45], également du fragment de statue en calcaire cristallin découvert dans le temple de cette ville [46]. Il faut de même rappeler l'existence du graffite démotique de Psénamounis, au ouâdi Hammamat :

« 1. L'an 20 (266/265) du Pharaon Ptolémée, fils de 2. Ptolémée ; l'artisan du dieu, Psenamounis, 3. Fils de Ihi-iou est venu (pour) faire réaliser la statue 4. Du Pharaon (et) la statue d'Arsinoé (*pȝ twtw [n] nsw Pr-ʿȝ tȝ rpỉ.t n ȝrsn*) [47]. »

Les décrets de synodes de prêtres vont généraliser la mise en place de statues royales dans les temples, rendant hommage aux souverains pour les bienfaits qu'ils ont accordés à l'Égypte et à ses dieux.

Les prêtres réunis à Canope décrètent la divinisation de Bérénice et l'institution de statues de culte (*sḫm-nṯr*) en or de la jeune princesse, « dans l'endroit le plus saint » des temples de premier et second ordre [48].

Dans le décret de Raphia (Memphis I), les habitants promettent à Philopator « de lui élever une statue (*tw.t*) et de lui construire un temple » (dém. l. 17) pour le culte dynastique ; d'autres statues sont consacrées par le clergé pour magnifier la royauté lagide ; le décret précise (dém. l. 32-35) :

« (...) Que soit élevée une statue (*twtw*) royale du roi Ptolémée, vivant éternellement, aimé d'Isis, qui soit appelée la statue de Ptolémée Vengeur de son père, celui dont la victoire

42 *Urk.* II, 41, 11 ; H. De Meulenaere, *Mendes* II, Warminster, 1976, p. 175 ; J. Quaegebeur, « Documents Concerning a Cult of Arsinoe Philadelphos at Memphis », *JNES* 30, 1971, p. 242, et « Reines ptolémaïques et traditions égyptiennes », dans *Das ptolemäische Ägypten*, p. 253.

43 Chr. Thiers, « Ptolémée Philadelphe et le clergé saïte. La stèle *Codex Ursinianus*, fol. 6 r° + Naples 1034 + Louvre C.123 », *BIFAO* 99, 1999, p. 423-445.

44 *Urk.* II, 55, 16-56, 1-4 ; traductions et commentaires récents par Cl. Traunecker, dans *Coptos. L'Égypte antique aux portes du désert*, p. 76 ; Ph. Derchain, *Les impondérables de l'hellénisation. Littératures d'hiérogrammates*, *MRE* 7, Bruxelles, 2000, p. 49 ; voir également la statue BM EA 1668, l. 11 : « J'ai pris un arrangement pour rassasier les statues des chapelles et le culte de la fille du roi (= Arsinoé II) » ; *ibid*., p. 47.

45 Strasbourg, Institut d'égyptologie de l'université Marc-Bloch, inv. 1585 ; Cl. Traunecker, *op. cit.*, p. 76 (40).

46 Couronne attribuable à la reine, conservée à l'University College de Londres UC.14521 (*supra*, n. 12).

47 H.-J. Thissen, « Demotische Graffiti des Paneions im Wadi Hammamat », *Enchoria* 9, 1979, p. 83-84, nº 35 et pl. 22b ; J. Quaegebeur, « Reines ptolémaïques et traditions égyptiennes », dans *Das ptolemäische Ägypten*, p. 253 et n. 47 ; *id.*, « Cleopatra VII and the Cults of the Ptolemaic Queens », dans *Cleopatra's Egypt*, p. 41.

48 *Urk.* II, 147, 5-8 ; *sḫm-nṯr n nṯr.t tn m nbw mḥ m ʿȝ.t nb(.t) ps(.t)* ; ἱερὸν ἄγαλμα χρυσοῦν διάλιθον (Canope, l. 49 : A. Bernand, *Le Delta égyptien d'après les textes grecs* I. *Les confins libyques* 3, *MIFAO* 91, Le Caire, 1970, p. 992 et 996 ; M. Alliot, *Le culte d'Horus*, p. 113 et n. 3) ; *Urk.* II, 149, 10-11 : *rp(y).t* / ἄγαλμα ; voir Fr. Daumas, *Moyens*, p. 175 ; sur l'apothéose de Bérénice, on consultera Fr. Dunand, dans *Livre du Centenaire 1880-1980*, *MIFAO* 104, Le Caire, 1980, p. 289-301 ; S. Köthen-Welpot, « Die Apotheose der Berenike, Tochter Ptolemaios'III. », dans M. Schade-Busch (éd.), *Wege öffnen. Festschrift R. Gundlach*, *ÄAT* 35, Wiesbaden, 1994, p. 129-132 ; G. Hölbl, *op. cit.*, p. 102-103. La statue portera le nom de « Bérénice, souveraine des vierges » (*Brnygȝ.t ḥnw.t rnn.wt* ; Βερενίκης ἀνάσσης παρθένων ; *Urk.* II, 148, 4).

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

est belle, et une statue (*rpy.t*) de sa sœur Arsinoé, déesse Philopator, dans les temples d'Égypte, dans chaque temple, à la place la plus manifeste, façonnée à la manière égyptienne. Que soit exposée (*ḥ*ʿ) une statue (*twtw*) [du dieu local] et qu'on l'érige près de la table d'offrandes à côté de laquelle est placée la statue (*twtw*) du roi, le dieu présentant au roi une épée de victoire ; que les prêtres qui sont dans les temples fassent trois [fois par jour le service religieux auprès des statues (*twtw*) et placent les objets sacrés devant elles, et exécutent] pour elles tout ce qui est convenable comme pour les autres dieux, au cours de leurs fêtes et de leurs processions et aux jours fériés (...) [49]. »

Sous Épiphane, le décret de Memphis II (= *Rosettana*, hiéro. 6-8, dém. 22-23, grec 38-39) rapporte :

« On fit ériger (ʿ*ḥ*ʿ) une statue (hiéro. *ḫnty* ; dém. *twtw* ; grec εἰκών) du pharaon Ptolémée, vivant éternellement, le Dieu-apparaissant, dont la bonté est éclatante, et on l'appela Ptolémée protecteur de l'Égypte, ce qui signifie Ptolémée défendant l'Égypte ; elle fait face à une statue du dieu local en train de lui donner le cimeterre de victoire dans chaque temple, à un endroit visible de tous, selon le style égyptien. Les prêtres serviront les statues de chaque temple trois fois par jour, ils déposeront le nécessaire devant elles et ils feront également pour elles tout ce qu'il est de règle de faire pour les dieux lors des jours de fêtes et de procession. On exposera l'image (hiéro. *s m-ḫw* ; dém. *sḫm ntr* ; grec ξόανον) du dieu et du pharaon Ptolémée, le Dieu-apparaissant, dont la bonté est éclatante, fils de Ptolémée et de la pharaonne Arsinoé, les Dieux-qui-aiment-leur-père avec le naos d'or, dans chaque temple, et on le placera dans le sanctuaire avec les autres naos d'or [50]. »

Les décrets de *Philensis* I (hiéro. l. 8 et dém. l. 10) et de *Philensis* II (hiéro., l. 12-13), dans le courant propagandiste du décret de Memphis II, mentionnent respectivement une *rpy.t* de Cléopâtre I à côté d'une *ḫnty* (dém. *tw*<*tw*>) d'Épiphane et d'une *snn* du dieu, et des statues *tw.t* et *rpy.t* [51].

Le décret d'Évergète II de Karnak (l. 14-21), rédigé en grec sur une stèle de granite, décrit :

« [Les em]bellissements effectués sous d'anciens rois au prix de dépenses considérables et les constructions effectuées grâce à la piété et à la sollicitude du roi, qu'on les grave [sur une stèl]e de pierre en caractères sacrés, indigènes et grecs (ainsi que) les bienfaits prodigués par lui au temple et aux habitants de la ville et qu'on (la) dresse dans la place la

49 H. GAUTHIER, H. SOTTAS, *Un décret trilingue en l'honneur de Ptolémée IV*, Le Caire, 1925, p. 38-39 ; H.-J. THISSEN, *Studien zum Raphiadekret*, *BKP* 23, Meisenheim am Rhein, 1966, p. 22-23 et 67-69 ; J.-M. BERTRAND, *Inscriptions historiques grecques*, Paris, 1992, p. 200 (110).

50 *Urk*. II, 189, 7-191, 5 ; traduction d'après D. DEVAUCHELLE, *La pierre de Rosette. Présentation et traduction*, Paris, 1990, p. 27-28. Pour le synoptique des trois versions, voir S. QUIRKE, C. ANDREWS, *The Rosetta Stone. Facsmile Drawing with an Introduction and Translations*, Londres, 1988, p. 16-23 ; dernière traduction du texte démotique par R.S. SIMPSON, dans R.A. PARKINSON, *Cracking the Codes. The Rosetta Stone and Decipherment*, Londres, 1999, p. 198-200. Pour la version grecque, J.-M. BERTRAND, *op. cit.*, p. 212 (117).

51 *Urk*. II, 206, 11-207, 3 (corriger la restitution *[ḫnty] n nṯr-njw.ty* proposée par K. Sethe en *[snn] n nṯr-njw.ty* d'après Fr. DAUMAS, « Un duplicata du premier décret ptolémaïque de Philae », *MDAIK* 16, 1958, p. 81 et n. 7 ; *Urk* II, 226, 5-12 [*tw.t* et *rpy.t*]).

Deux statues des dieux Philométors à Karnak (Karnak Caracol R177 + Cheikh Labib 94CL1421 et Caire JE 41218).
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

plus manifeste sur le dromos d'Amon afin qu'ils demeurent à tout jamais dans le souvenir des générations futures. Que l'on élève des [sta]tues de cinq coudées [du roi] lui-même (ou « au même endroit ») et de sa sœur, la reine, Clé[opâtre] II, taillées dans la pierre noire [52]. »

En se fondant sur le décret de Memphis I (Raphia), P.E. Stanwick considère que le terme *twtw* (hiéro. *ḫnty* [53] et grec εἰκών dans les autres décrets) désigne une réprésentation bi-dimensionnelle du roi recevant le cimeterre des mains du dieu, iconographie qu'il rapproche avec justesse des représentations du pharaon frappant les ennemis, en particulier sur les pylônes des temples [54]. L'auteur fonde son interprétation sur le fait que le document désigne sous le même vocable (*twtw*) l'image qui sera représentée dans le cintre de la stèle (dém. l. 35-36). Si la désignation est effectivement la même, il ne faut toutefois pas oublier que le vocable *twtw* définit également l'image du dieu qui doit être exposée (ou plutôt présentée en procession, *ḫʿ*), action impossible s'il s'était agi d'une gravure en relief ; de même, l'office des prêtres trois fois par jour s'applique mieux au rituel effectué devant une statue que devant un relief, même si l'on connaît des reliefs cultuels. De plus, le texte ajoute que les rites devront être conformes à ce qui se pratique pour les statues divines « lors des jours de fêtes et des processions ». Il faut donc admettre que le terme *twtw* dans le décret de Raphia désigne deux types d'images que le contexte permet de considérer tantôt comme une ronde-bosse, tantôt comme un relief (sur le cintre de la stèle).

Malgré les indications du décret de Memphis I, aucune statue de divinité présentant un cimeterre n'est attestée [55] ; l'argument *a silentio* reste toujours délicat à invoquer mais comment ne pas s'étonner de ce fait. On pourrait suggérer que les sculpteurs ont repris l'iconographie égyptienne traditionnelle, sans se soucier des recommandations des prêtres réunis en synode [56]. En revanche, on notera que pour le cintre des stèles devant porter copies du décret de Memphis I, les lapicides ont suivi à la lettre l'iconographie fixée par les prêtres (dém. l. 35-36) [57].

Le terme *rp(y).t* [58] est destiné aux statues d'apparat des reines ; ce vocable est rendu par εἰκών ou par ἄγαλμα dans le décret de Canope [59]. Il est en conséquence présent à côté

52 Le premier éditeur (G. WAGNER, « Inscriptions grecques du temple de Karnak [I] », *BIFAO* 70, 1971, p. 1-21 ; *id.,* « Un décret ptolémaïque trilingue de Karnak », dans E. KIESSLING, H.-A. RUPPRECHT (éd.), *Akten des XIII. Internationalen Papyrologen-kongresses*, Marburg/Lahn, 2-6 August 1971, *MBPF* 66, Munich, 1974, p. 439-445 ; également J. LAUFFRAY, *Kêmi* 21, 1971, p. 140-141) datait le document du règne d'Épiphane ; cette datation a été revue par L. CRISCUOLO (« L'Epigrafia Greca a Tebe », dans S.P. VLEEMING (éd.), *Hundred-Gated Thebes. Acts of a Colloquium on Thebes and the Theban Area in the Graeco-Roman Period*, *P.L.Bat* 27, Leyde, 1995, p. 23-24, et n. 20) qui a montré qu'il s'agissait du règne d'Évergète II ; en dernier lieu, P.E. STANWICK, *op. cit.*, p. 142-144.

53 I. GUERMEUR, Chr. THIERS, « Un éloge xoïte de Ptolémée Philadelphe. La stèle BM EA 616 », *BIFAO* 101, 2001, p. 204, n. e.

54 P.E. STANWICK, *op. cit.*, p. 133 et n. 346 ; E.S. HALL, *The Pharaoh Smites his Enemies*, *MÄS* 44, Munich, 1986, p. 43-44 ; pour des exemples avec le dieu présentant le cimeterre, *ibid.*, fig. 31, 33, 45-46, 50, 52, 55-56, 64-65, 70-71.

55 Si les statues représentant le pharaon frappant ses ennemis sont rares, elles ne sont toutefois pas absentes de la documentation ; P.E. STANWICK (*op. cit.*, p. 133, n. 346) signale de tels exemples, renvoyant également à E.S. HALL, *op. cit.*, p. 40-41.

56 En a-t-il été de même pour la statue d'Arsinoé II qui devait trôner à côté de celle du bélier de Mendès et dont l'iconographie devait comporter « un épis dans ses mains pour protéger l'animal sacré » (Stèle de Mendès, l. 25 = *Urk.* II, 50, 2-5) ?

57 « L'image du roi que l'on gravera sur la stèle où sera gravé le décret le montrera [...] dans l'attitude de circonstance et massacrant une figure d'homme agenouillé, sur sa tête, la couronne sera celle qu'avait le roi victorieux dans la bataille » ; traduction A. BERTRAND, *op. cit.*, p. 200-201.

58 *AnLex* 77.2362 ; 78.2391 ; 791738 : « image, statue de femme », P. VERNUS, *Athribis*, *BdE* 74, Le Caire, 1978, p. 208 ; « dame, image, statue de femme » ; W.A. WARD, « Lexicographical Miscellanies », *SAK* 5, 1977, p. 266-268 ; R.A. CAMINOS, *AnOr* 37, 1958, p. 130.

59 « Le flottement dans l'équivalence montre qu'ici le grec ne peut pas rendre exactement le très ancien mot *rpt*, qui désigne, au moins à l'origine, une statue de femme de haut rang » (Fr. DAUMAS, *op. cit.*, p. 175). Sur la nature originelle de ces deux désignations grecques, P. SCHUBERT, « L'εἰκόνων εἰσφορά et l'autorité restaurée du roi », dans B. KRAMER *et al.* (éd.), *Akten des 21. internationalen Papyrologenkongresses, Berlin, 13.-19. 8. 1995*, *AfP* Beiheft 3, Stuttgart, Leipzig, 1997, p. 918-919 ; en dernier lieu, D. DAMASKOS, *Untersunchungen zu hellenistischen Kultbildern*, Stuttgart, 1999, p. 304-309 ; St. SCHORN, dans K. Geus, K. Zimmermann (éd.), *Punica Libyca – Ptolemaica. Festschrift W. Huß*, *OLA* 104, Louvain, p. 203, n. 13.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

de *tw.t* ou *ḫnty* [60]. Cette association est ancienne ; on la rencontre en particulier dans le *pHarris* I, 55a, 14-15 : « (Bois de) sycomore : 984 statues (*tw.t*) de Hâpy ; (bois de) sycomore : 984 effigies féminines (*rpy.t*) de la femme de Hâpy [61]. » Dans le texte de Sénouchéri, le déterminatif représente la forme de la statue d'Arsinoé coiffée de deux hautes plumes, le bras gauche le long du corps et le droit replié sur la poitrine tenant le sceptre floral [62], dans une attitude inversée par rapport à celle de la statue de Cléopâtre II de Karnak.

Le texte de Psénamounis mentionne une *rpj.t* d'Arsinoé II en 266/265 ; la reine étant divinisée depuis 270, la statue serait destinée au culte tel qu'il a été institué par la stèle de Mendès [63]. Mais cela n'est pas assuré et la statue de la reine a pu trôner à côté de celle du roi, avec une simple fonction d'apparat, cela n'excluant pas un culte.

Deux intentions distinctes ont donc présidé à la consécration des statues lagides :

1. pourvoir les chapelles édifiées pour le culte des souverains [64] et les sanctuaires dans lesquels les lagides deviennent des *sunnaoi theoi* [65] ; ces statues de culte sont les *sḫm* mentionnées dans les décrets. Le culte dynastique a essentiellement une fonction politique de propagande mais son impact est limité aux desservants du culte, même si des statues royales pouvaient participer aux sorties processionnelles des divinités locales [66] ;

2. magnifier le pouvoir alexandrin dans la *chorâ* grâce à des statues d'apparat (*ḫnty*), ce qui n'exclut pas qu'elles aient pu également recevoir un culte [67].

Les statues réalisées dans le second cas, c'est-à-dire pour des raisons de stricte propagande, ne sont donc pas destinées à siéger dans le saint des saints du temple, à côté de la divinité locale, à l'abri des regards profanes, et encore moins à participer aux processions avec les statues divines. Par leur fonction même, elles devaient être de tailles plus ou moins monumentales au contraire des statues de culte [68]. Memphis I (*supra*) précise que l'on exposera une statue de la divinité à proximité de celle de Philopator et l'emplacement prévu, « à la place la plus manifeste » (ἐπιφανέστατος τόπος), témoigne de la volonté de montrer ces statues au

60 Voir également les consécrations privées ; par ex., G. DARESSY, « Notes et remarques CXXXVIII-CXLVII », *RecTrav* 19, 1897, p. 22 (Caire CG 1230, col. 3) = J. YOYOTTE, « Égyptologie », *ACF* 1994-1995, p. 673.

61 W. ERICHSEN, *BiAeg* 5, Bruxelles, 1933, p. 62, 12-13 (col. 2) = P. GRANDET, *Le Papyrus Harris I (BM 9999)* 1, *BdE* 109/1, Le Caire, 1994, p. 298 (dont j'adopte la traduction).

62 *Urk*. II, 56, 3 ; en conséquence, cette iconographie des statues d'Arsinoé est celle de la statue Turin 1386 publiée par G. CAPRIOTTI VITTOZZI, *op. cit.*, p. 53-66. Voir É. VAN ESSCHE, « La valeur ajoutée du signe déterminatif dans l'écriture figurative ramesside », *RdE* 48, 1997, p. 212-214.

63 J. QUAEGEBEUR (dans *Das ptolemäische Ägypten*, p. 253-254) remarque que les statues isolées d'Arsinoé II devraient concerner son culte posthume.

64 Voir W. HUSS, *Der makedonische König und die ägyptischen Priester*, *Historia. Einzelschriften* 85, Stuttgart, 1994, p. 19-20, n. 35 et p. 117 et n. 281 ; ajouter P.W. PESTMAN, *Greek and Demotic Texts from Zenon Archive*, *P.L.Bat* 20, Leyde, 1980, p. 124-125 (28) et Cl. ORRIEUX, *Les Papyrus de Zénon. L'horizon d'un grec en Égypte au IIIe siècle avant J.C.*, Paris, 1983, p. 93 (Caire JE 48616 = *P. Cairo Zen* II, 59169 = *SB* 6807 : projet de construction d'un sanctuaire des dieux Adelphes, d'une voie processionnelle et d'aménagement d'un bois sacré à Philadelphie).

65 Sur les statues de culte, P. GALLO, « Quelques monuments royaux provenant de Behbeit el-Hagar », *BIFAO* 90, 1990, p. 228 et n. 24.

66 *Kom Ombos*, n° 597 (éd. DE MORGAN) ; E. WINTER, « Der Herrscherkult in den ägyptischen Ptolemäertempeln », dans *Das ptolemäische Ägypten*, p. 156 ; G. HÖLBL, *op. cit.*, p. 259-260 ; É. CHASSINAT, *Le mystère d'Osiris au mois de khoiak* I, Le Caire, 1966, p. 344. La stèle de Mendès (l. 21 = *Urk*. II, 47, 11) mentionne : « Après que la demeure fut attribuée à son propriétaire, on se dirigea vers la résidence pour réjouir le cœur de sa Majesté. Les prophètes furent à leur suite, portant des fleurs et la statue (*jbjb*) de sa Majesté » (H. DE MEULENAERE, *Mendes* II, p. 176) ; pour un autre exemple de statue *jbjb*, E. LASKOWSKA-KUSZTAL, *Deir el-Bahari* III, Varsovie, 1984, p. 31 (18) et n. b. Voir également Memphis I (*Urk*. II, 191, 7-8) qui précise que le naos du dieu Épiphane participera aux sorties processionnelles avec ceux des dieux.

67 P. GALLO, *op. cit*., p. 228 et n. 25 (avec bibliographie).

68 Voir S.-H. ASHTON, *op. cit*., p. 32.

Deux statues des dieux Philométors à Karnak (Karnak Caracol R177 + Cheikh Labib 94CL1421 et Caire JE 41218).
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

peuple égyptien [69] ; cette séquence est rendue en égyptien hiéroglyphique par « la cour de la foule / le parvis du peuple » (*wsḫ.t m ꜥ* [70]) et en démotique par « l'endroit le plus en vue du temple » (*pɜ mɜꜥ nty wnḥ n pɜ jrpy* [71]). Cette désignation permet de considérer que les statues des Lagides trônaient à l'entrée du temple, dans un périmètre accessible au peuple [72]. Les décrets de Canope (*Urk.* II, 154, 4), de *Philensis* II (*Urk.* II, 230, 5) et d'Évergète II à Karnak utilisent cette même séquence pour désigner le lieu d'exposition de la stèle commémorative [73]. On songe à la première cour du temple, acception que recouvre le vocable *wsḫ.t*. Le décret d'Évergète II précise que la stèle sera érigée à « la place la plus manifeste sur le dromos d'Amon », c'est-à-dire à l'extérieur du temple, sur le parvis [74]. C'est également ce lieu qui reçoit le décret d'évergétisme que les prêtres de Karnak consacrent au stratège Callimaque en 39 *a.C.* [75] ; la stèle devra être placée « sur la terrasse du sanctuaire » (l. 31 : ἐπὶ της κρηπῖδος τοῦ αὐτοῦ ἱεροῦ). C'est précisément devant le premier pylône qu'elle fût découverte. Les prêtres décident (l. 27-28) « qu'on lui consacre, à son jour anniversaire, dans les endroits les mieux exposés (ἐν ἐπισήμοις τόποις) du sanctuaire du très grand dieu Amonrasonther, [trois statues], l'une offerte par les prêtres et en pierre dure, deux offertes par la cité, l'une de bronze, l'autre pareillement de pierre dure » (traduction A. Bernand).

4. Nature et fonction des statues des dieux Philométors

Les raisons qui ont prévalu à l'installation des statues des dieux Philométors à Karnak ne peuvent être déterminées avec assurance. On peut cependant tenter d'apporter quelques éléments de réponse à partir des considérations présentées plus haut.

Les statues royales, comme les décrets, étaient exposées devant le temple ou dans la première cour, accessible au peuple et il convient donc de rappeler que la partie inférieure de la statue de Cléopâtre II provient des fouilles du parvis du temple d'Amon. Si le lieu de découverte ne représente pas nécessairement le lieu exact d'exposition, cet indice ne peut

69 Sur ce sujet, E. LANCIERS, *op. cit.*, p. 136-137 ; P.E. Stanwick, *op. cit.*, p. 132, n. 339.

70 *Wb.* I, 366, 11 ; Fr. DAUMAS, *MDAIK* 16, 1958, p. 75 (« le parvis du peuple ») ; S. MORENZ, *La Religion égyptienne*, Paris, 1962, p. 123 (« le lieu de la foule ») ; P. SPENCER, *The Egyptian Temple. A Lexicographical Study*, Londres, 1984, p. 77 (entre le propylône et le pylône, *i. e.* la première cour) ; E. LANCIERS, *MDAIK* 43, 1987, p. 180 (« Vorhof ») ; J. QUAEGEBEUR, « La justice à la porte des temples et le toponyme Premit », dans Chr. CANNUYER, J.-M. KRUCHTEN (éd.), *Individu, société et spiritualité dans l'Égypte pharaonique et copte. Mélanges A. Théodoridès*, Ath, Bruxelles, Mons, 1993, p. 215, n. 99.

71 *Wnḥ* « se manifester, se révéler » < hiéro. *wn ḥr* ; W. ERICHSEN, *Demotisches Glossar*, Copenhague, 1954, p. 92 ; R.S. SIMPSON, dans R.A. Parkinson, *Cracking the Codes*, p. 200 (« the public part of the temple ») ; voir P. GALLO, « Some Demotic Architectural Terms », dans S.P. VLEEMING (éd.), *Aspects of Demotic Lexicography*, *StudDem* 1, Louvain, 1987, p. 37.

72 Pour le secteur « profane » du temple d'Amon à Karnak, voir J.-M. KRUCHTEN, « Profane et sacré dans les temples égyptiens. Interrogations et hypothèses à propos du rôle et du fonctionnement du temple égyptien », *BSEG* 21, 1997, p. 32-33 et 36.

73 *Philensis* II emploie la même séquence pour désigner l'emplacement des statues royales (*Urk.* II, 226, 8) et celui de la stèle portant le décret (*Urk.* II, 230, 5).

74 Cette stèle a précisément été mise au jour à proximité de la rampe de la tribune, ce qui a fait suggérer à ses inventeurs (J. LAUFFRAY *et al*, *Kêmi* 21, 1971, p. 93-94) qu'elle a dû être érigée sur la tribune même. Sur l'ensemble des acceptions à donner à *ḥft-ḥr* dans un contexte architectural, voir Y. VOLOKHINE, *Le visage dans la pensée et la religion de l'Égypte ancienne*, thèse inédite, Genève, 1998, p. 183-188.

75 Stèle Turin 1764 (= *OGIS* 194) ; A. BERNAND, *La prose sur pierre dans l'Égypte hellénistique et romaine* 1, Paris, 1992, p. 106-109 et 2, p. 109-115, nº 46 ; S.M. BURSTEIN, *The Hellenistic Age from the battle of Ipsos to the death of Kleopatra VII*, *TDGR* 3, Cambridge, 1985, p. 144-146 (111) ; P.E. STANWICK, *op. cit.*, p. 178-180.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

cependant être négligé et il est possible d'envisager que la statue trônait sur le parvis du temple d'Amon, devant le premier pylône [76].

La taille de ces statues d'apparat était suffisamment imposante pour jouer pleinement le rôle qui leur était dévolu dans le cadre de la politique lagide ; le décret de Karnak indique une hauteur de 5 coudées (environ 2,60 m) pour les statues des dieux Évergètes [77] ; cette taille est proche de celle que l'on peut restituer pour les deux statues des dieux Philométors (entre 2,50 et 3 m sans le socle) [78].

Les noms (et l'attitude) des statues mentionnés dans les décrets des synodes sacerdotaux suffisent à expliquer la nature guerrière et protectrice du Pharaon lagide, telle qu'elle est conçue par les prêtres, mais ils permettent également de considérer la situation politique qui a prévalu à leur instauration. Les prêtres rendent respectivement hommage à Philopator et Épiphane après le retour victorieux de Raphia en 217 *a.C.* et la soumission des rebelles en 186 *a.C.* La mise en place des statues du couple Philométor témoignerait-elle également d'un contexte politique particulier ? Il faudrait dès lors songer à la période d'incurie due aux révoltes de Haute-Égypte durant le règne d'Épiphane. Ce dernier remporte la victoire finale sur les rebelles en l'an 19 (186 *a.C.*) mais l'activité architecturale reste limitée [79] ; à Karnak, on notera l'unique gravure du relief de l'Osiris coptite sur l'angle nord-est du mur d'enceinte du temple [80]. Les travaux reprennent de manière significative sous le règne de Philométor ; rappelons seulement qu'à proximité de l'entrée du domaine d'Amon, le programme de décoration se poursuit à la porte du II^e^ pylône [81].

76 La mention « aimée de Mout, maîtresse d'Ishérou » ne doit pas nécessairement impliquer que la statue trônait dans le domaine méridional de la déesse ; c'est bien davantage au titre de parèdre d'Amon-Rê qu'il faut envisager sa présence sur le pilier dorsal de la statue de la reine.

77 G. WAGNER, *BIFAO* 70, 1971, p. 20-21 : « À notre connaissance, il n'y a guère que deux exemples de statues de cinq coudées de haut, un ζῶιον (*P. Petrie* III, 42, H, 7, 4) et un ἄγαλμα d'Attale III (*OGIS* 332, 7) ». La statue Caire CG 701 provenant également de Karnak mesure 2,80 m ; PM II^2, p. 283 (Alexandre IV de Macédoine) ; Z. KISS, « Les sculptures », dans *Alexandrie, les quartiers royaux submergés*, Londres, 1998, p. 177 (différentes hypothèses d'attribution : Épiphane, Alexandre I^{er}, Auguste, Tibère) ; P.E. STANWICK, *op. cit.*, p. 531-532 (H7) (Auguste) ; S.-A. ASHTON, *op. cit.*, p. 88-89 (15) (Épiphane).

78 En rapport avec le décret de Karnak, P.E. Stanwick, (*op. cit.*, p. 144, n. 383) souligne le lieu de découverte de la partie inférieure de la statue de Cléopâtre II devant le premier pylône, regrettant de ne pas connaître la taille de ce fragment.

79 E. LANCIERS, « Die Ägyptischen Tempelbauten zur Zeit des Ptolemaios V. Epiphanes (204-180 v. Chr.) », *MDAIK* 42, 1986, p. 81-98 et 43, 1987, p. 173-182 ; ajouter G. GABRA, « Ein Block Ptolemaios'V. Epiphanes aus Babylon », dans A. EGGEBRECHT, B. SCHMITZ (éd.), *Festschrift J. von Beckerath. Zum 70. Geburtstag am 19. Februar 1990*, *HÄB* 30, Hildesheim, 1990, p. 49-51. Certains programmes sont arrêtés durant le règne d'Épiphane : la décoration de la porte du second pylône de Karnak, celle du temple de Deir el-Médineh ; P.W. PESTMAN, « Haronnophris et Chaonnophris », dans *Hundred-Gated Thebes*, p. 103 ; ajouter également l'arrêt des travaux au temple de Ptah à Karnak, au complexe de Thot thébain à Karnak-Nord, à la chapelle de Mout et Sekhmet à Karnak-Sud.

80 L. COULON, Fr. LECLÈRE et S. MARCHAND, « Les « Catacombes » osiriennes de Ptolémée IV à Karnak. Rapport préliminaire de la campagne de fouilles 1993 », *Karnak* 10, 1995, p. 222-223 et pl. XII.

81 V. RONDOT, J.-Cl. GOLVIN, « Restaurations antiques à l'entrée de la salle hypostyle ramesside du temple d'Amon-Rê à Karnak », *MDAIK* 45, 1989, p. 251 et 258 ; en dernier lieu, P.J. BRAND, « Repairs Ancient and Modern in the Great Hypostyle Hall at Karnak », *BARCE* 180, 2001, p. 1-6. Sur l'activité architecturale durant le règne de Philométor, M. MINAS, « Die Dekorationstätigkeit von Ptolemaios VI. Philometor und Ptolemaios VIII. Evergetes II. an ägyptischen Tempeln », *OLP* 27, 1996, p. 51-78 et 28, 1997, p. 87-121 ; Chr. THIERS, *Le pharaon Lagide « bâtisseur ». Analyse historique de la construction des temples à l'époque ptolémaïque*, thèse de doctorat inédite, Montpellier, 1997, 1, p. 180-219 et 2, p. 514-522.

Deux statues des dieux Philométors à Karnak (Karnak Caracol R177 + Cheikh Labib 94CL1421 et Caire JE 41218).
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

5. Essai de datation

La colonne du pilier dorsal désigne Cléopâtre II, « sœur [et épouse] » de Philométor. Si l'on accorde crédit à la mention de l'épithète « les dieux Philométors » au duel, la statue de la reine date, soit des années 175-170, soit des années 163-145. En effet, de 170/169 à 164/163, Ptolémée le Jeune (le futur Ptolémée Évergète II) est associé au trône et l'épithète apparaît au pluriel [82]. À l'automne 164, Ptolémée le Jeune prend seul le pouvoir et adopte l'épithète Évergète ; peu après, il est chassé par les Alexandrins et Philométor retrouve son trône, entre juillet et août 163 [83].

On pourrait, pour conclure, tenter de préciser la date de mise en place des statues. Le *P.Gen.* II 86 (c), qui daterait du 4 décembre 163, signale une mesure fiscale exceptionnelle visant à réinstaller les statues des ancêtres lagides, et peut-être à instaurer les propres statues de Philométor, dans un contexte politique particulier marqué par le retour au pouvoir du roi [84]. À Karnak, ce retour à l'ordre établi aurait-il été souligné par la consécration de statues royales, sur le parvis du temple d'Amon-Rê [85] ?

82 M. Minas, *OLP* 27, 1996, p. 67-71 (Deir el-Médineh) ; E. Lanciers, « Die Alleinherrschaft des Ptolemaios VIII. im Jahre 164/163 v. Chr. und der Name Evergetes », dans *Proceedings of the XVIII International Congress of Papyrology* 2, Athènes, 1988, p. 419, n. 46 (Esna).

83 E. Lanciers, *op. cit.*, p. 405-433 ; G. Hölbl, *op. cit.*, p. 160 ; W. Huss, *Ägypten in hellenistischer Zeit 332-30 v.Chr.*, Munich, 2001, p. 568.

84 P. Schubert, *op. cit.*, p. 917-921.

85 Le parvis ou la première cour du temple d'Amon a pu accueillir d'autres statues de souverains lagides ; voir la statue colossale Caire CG 701 signalée plus haut (n. 77).

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



Fig. 1. Cléopâtre II, Karnak Cheikh Labib 94CL1421 (cliché A. Chéné, Cfeetk) + Caracol R177 (cliché A. Bellod, Cfeetk) ; montage A. Chéné.

BIFAO 102 (2002), p. 389-404 Christophe Thiers
Deux statues des dieux Philométors à Karnak (Karnak Caracol R177 + Cheikh Labib 94CL1421 et Caire JE 41218).
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



Fig. 1. Suite.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



BIFAO 102 (2002), p. 389-404 Christophe Thiers
Deux statues des dieux Philométors à Karnak (Karnak Caracol R177 + Cheikh Labib 94CL1421 et Caire JE 41218).
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net
Fig. 2. Ptolémée Philométor, Caire JE 41218 (cliché A. Lecler, Ifao).